

=====

**SYNDICAT DES EAUX SMPAS**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 27

Le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 03 mars 2025

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :** Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Christian GENCEL, Jean-Michel DEFFAISE, Jean-François LEMERY, Dominique BENNEGENT, Patricia PUC, Bernard PUC, Frédéric TEYSSOT, Jean-Paul CHAIRON, Cédric FERMOND, Karine POIREE, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Damien MARCHE, Benoît CATIL, Bérangère DRIAY, Simon THOME.

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :** Christian LEZARME, Jean-Paul DEVILLE, Manuel GASCOIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BERNA

---

**Objet : compte administratif 2024 -Budget 61103 STEP  
N°2025-03-10-10**

Sous la présidence de Monsieur Jean-François LEMERY (doyen à la séance du conseil syndical), le Conseil Syndical examine le compte administratif du budget STEP 2023 qui s'établit ainsi :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses :	9 843.64 €
Recettes :	16 557.33 €
Excédent d'exploitation	+ 6 713.69 €

**Section d'investissement**

Dépenses :	14 416.22 €
Recettes :	8 547.50 €
Déficit d'investissement	- 5 868.72 €
Restes à réaliser (dépenses)	0 €
Restes à réaliser (recettes)	0€

Hors de la présence de Monsieur Gilles MAGNON, Président, le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 11 mars 2025  
Le Président  
Gilles MAGNON*

**Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 13 mars 2025  
et publication le :**

**Le Président,**

  


  
